

Prestation d'Analyse des Capacités

mise en oeuvre en région par

relayée en Bourgogne Franche-Comté par

action financée par



Qu'est-ce que c'est

La PAC permet, dans le cadre d'un projet, d'apporter un éclairage sur les capacités et les potentialités mobilisables des personnes, au regard des exigences du métier visé.

- Identifier les conditions nécessaires à la réalisation du projet
- Proposer des pistes d'adaptation ou de compensation pour ajuster les capacités au projet
- Mettre en avant des capacités transférables à d'autres pistes professionnelles, avec ou sans compensation

Elle s'appuie sur une visite médicale assurée par un médecin et un bilan réalisé par un conseiller en analyse des capacités

NB : La PAC n'est pas une prestation de définition de projet professionnel.

Pour qui

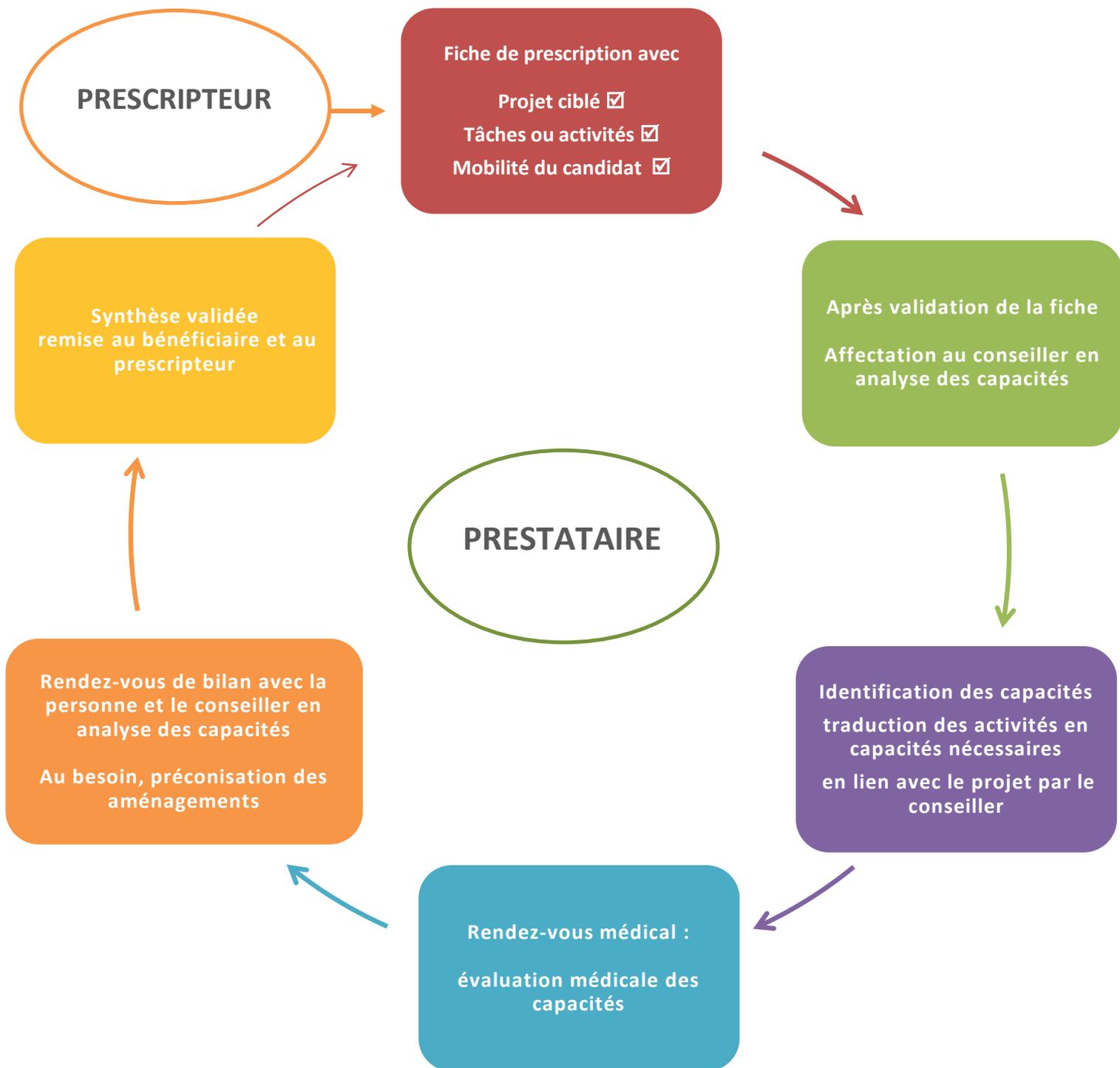
Les demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle Emploi, bénéficiaires de l'obligation d'emploi (article L5212 13 du code du travail) ou en voie de le devenir, orientés en milieu ordinaire de travail, inscrits dans un parcours d'insertion

Mobilisable par qui

- Cap emploi
- Pôle emploi
- Missions locales
- Experts en création d'activité mandatés par l'AGEFIPH

Comment faire

Adresser une fiche de prescription dûment complétée, accompagnée du titre de bénéficiaire de l'obligation d'emploi aux adresses mail départementales figurant au verso.



COORDONNEES MAILS DEPARTEMENTALES

Doubs – Haute-Saône – Territoire de Belfort : PAC-25-70-90@cheops-bourgognefranche.comte.com

Jura : PAC-39@cheops-bourgognefranche.comte.com

Côte d’Or : PAC-21@cheops-bourgognefranche.comte.com

Nièvre : PAC-58@cheops-bourgognefranche.comte.com

Saône et Loire : PAC-71@cheops-bourgognefranche.comte.com

Yonne : PAC-89@cheops-bourgognefranche.comte.com